

## Les miraculés (de la loi Jacob)

### Les collectifs seraient-ils des mécréants ?

1

NC = non conventionnel

2

Annexe 3 rapport initial au 4 février 2011  
46 demandes sont NC

Avec les mises en concurrence et les accords entre pétitionnaires  
il s'ajoute 17 demandes (Dem. PER)

1	1571	Coulommiers	
2	1573	Coulommiers	
3	1584	Bleue Lorraine Nord	
4	1585	Brignoles	1
5	1586	Provence	2
6	1587	Ozoir la Ferrière	
7	1589	Tardenois	
8	1591	Fère en Tardenois	
9	1592	Lyon Annecy	3
10	1595	Sergines	
11	1596	Sens	
12	1599	Sézanne	
13	1600	Sézanne	
14	1601	Dormans	
15	1602	Chaumont	
16	1604	Courpalay	
17	1606	Montmort Lucy	
18	1612	Blyes	
19	1613	Gex sud	
20	1616	Meaux	
21	1618	Meaux	
22	1619	Champcenest	
23	1620	Pithiviers	
24	1621	Valence	4
25	1623	Rozay en Brie	
26	1624	Cahors	5
27	1625	Champfleury	
28	1626	Marigny	
29	1629	Sézanne	
30	1631	Gastins	
31	1632	Everly	
32	1633	Varredes	6
33	1634	Courpalay	
34	1635	Deux Nanteuil	
35	1636	Pierre Morains	7
36	1638	Courchamp	
37	1639	Courchamp	
38	1640	Samois sur Seine	
39	1642	Montélimar ext	8 ?
40	1643	Leudon en Brie ext	
41	1644	Fontainebleau	
42	1646	Montfalcon	9
43	1647	Mauperthuis	
44	1648	Saint Bernard	
45	1650	Dicy	
46	1651	Gastins ext	

1	1574	Chevry	Poros	
2	1581	L'Ourcq	Galli Coz	
3	1583	Chéroy	Lundin	
4	1593	Calavon (ex Gargas)	Téthys	
5	1608	Sierentz	Bluebach	
6	1609	Dannemarie	Bluebach	
7	1610	Staffelfelden	Bluebach	
8	1611	Dessenheim	Bluebach	
9	1614	Gréoux les Bains	10	Thermopyles
10	1617	St Martin d'Ablois	Bluebach	
11	1622	Bollwiller	Thermopyles	
12	1627	Sézanne	Bluebach	
13	1628	Sommesous	Bluebach	
14	1630	Bonne voisine	11	Noreco
15	1645	Maisoncelles	Toreador	
16	1654	Meaux extension	Realm	
17	1655	Champagne-sur-Seine	Concorde	

#### Rappel et note

##### 1) La loi Jacob

Elle n'interdit qu'une technique dans 2 cas seulement (exploitation et exploration d'hydr.), Technique, qu'elle autorise immédiatement dans 1 autre cas (expérimentation) et ce, dans un cadre défini, pourtant mal cerné :  
une Commission de 21 membres, un rapport annuel, une explication aux Parlementaires  
Ce qui demande des choix définis mais mal déterminés :  
nominations pour la Commission, écriture d'un rapport pour les possibilités novatrices : qui nomme, qui choisit ?  
La décision d'expérimentation revient à qui ? Rapporteurs ? Commission? Parlementaires ?  
Par quel biais ?

##### 2) Les oublis...

L'expérimentation a déjà eu lieu en France (géothermie Soultz) + les USA...  
Où se trouve la participation citoyenne des territoires concernés dans cette loi ?  
On réserve juste au citoyen la pollution à subir : où est l'intérêt général ?  
Où se trouvent les hydrogéologues défendant le bien public, le patrimoine commun ?  
Comment surveiller ? Par des équipes de choc : rats dotés de baudières et micro-appareillages (caméras, enregistrements de données, etc) pour surveiller les forages ???

3

46 demandes étaient reconnues NC à l'origine par l'administration  
+ 17 demandes, ajoutées par le biais des concurrences, des accords

**= 64 demandes ciblées NC en mai 2011  
sur 87 demandes jugées recevables (bull. BEPH mai)**

**soit environ 3/4 des demandes**

Toutes sont devenues conventionnelles au lendemain de la loi Jacob

**soit, au moins 64 miracles...**

4

11 de ces demandes NC ont disparues, au bout d' 1 an 1/2 (ou 10 selon Montélimar ext.)

5

D'où, notre questionnaire sur la présence de ces 53 ou 54 demandes ciblées NC au début (toujours en lice aujourd'hui)

D'où nos doutes sérieux sur le 1/4 restant des demandes (pétitionnaires identiques)

D'où nos doutes sérieux sur ces recherches "conventionnelles" ...

#### Arguments en faveur de l'administration

- 1) La Loi, en principe, n'est pas faite pour être détournée
- 2) La Foi soulève des montagnes, au moins 2000 ans de répétition...

#### Arguments en faveur des opposants

- 1) Combien de salariés fonctionnaires y a-t-il pour exercer un contrôle in situ ?  
*exemple en Ile-de-France : 2 salariés pour tous les forages réalisés en Ile-de-France*
- 2) la bonne foi des sociétés s'appuie sur le profit à faire
- 3) La Foi ne suffit pas pour créer autant de réservoirs conventionnels